



MENU DE LA SEMAINE 24 DU : 08 au 12 Juin 2026

ENTREES		PLATS		ACCOMPAGNEMENTS		PRODUITS LAITIERS		DESSERTS		REPAS DU SOIR	
LUNDI 08/06	Buffet crudités  Salade à composer 	Rougail saucisses  Filet de colin sauce citron 	Riz Bio  Petit pois Carottes 	Fromage coupe  ou Yaourt nature Bio 	Yaourt aux fruits  Corbeille de fruits Compote bio	Buffet de salade Boulette de bœuf  Pâtes Fromage ou yaourt nature Fruits					
MARDI 09/06	Buffet crudités  Salade à composer 	Tajine de veau Omelette 	Semoules  Flan Brocolis 	Fromage coupe  ou Yaourt nature Bio 	Yaourt aux fruits  Corbeille de fruits	Buffet de salade Pizza Royale Pizza 4 Fromages  Fromage ou yaourt nature Fruits					
MERCREDI 10/06	Buffet crudités  Salade à composer 	Cordon Bleu  Dos de cabillaud 	Pâtes  Poêlé de légumes 	Fromage coupe  ou Yaourt nature Bio 	Yaourt aux fruits  Corbeille de fruits	Buffet de salade Lasagne  Fromage ou yaourt nature Pana cota Fruits					
JEUDI 11/06	Buffet crudités  Salade à composer 	Paupiette de veau  Pavé de saumon 	Frites  Gratin blette 	Fromage coupe  ou Yaourt nature Bio 	Yaourt aux fruits  Corbeille de fruits	Buffet de salade Kebab  Pomme noisette Fromage ou yaourt nature Fruits					
VENDREDI 12/06	Buffet crudités  Salade à composer 	Pavé de poisson blanc maraîchère  Brochette de colin sauce blanche	Blé épicé  Haricots vert 	Fromage coupe  ou Yaourt nature Bio 	Yaourt aux fruits  Corbeille de fruits						

 Bio  Pêche durable  Fait maison  AOP  Fruit, légumes et produit laitiers subventionnés dans le cadre du programme de l'Union Européenne à destination des écoles

	= Viandes (muscles) de bœuf, de veau ou d'agneau, et abats de boucherie (4/20 repas mini)
	= Légumes et fruits cuits
	= Légumes et fruits crus (20/20 repas)
	= Produits laitiers (20/20 repas)
	= Féculents (20/20 repas)
	= Desserts contenant $\geq$ de 20g de glucides et ou $\leq$ de 15% de lipides (4/20 maxi)

	= Poissons ou à base de poisson contenant $\geq 70\%$ de poisson et un P/L ≥ 2 (4/20 mini)
	= Produits à frire ou pré-frits contenant plus de 15% de lipides (4/20 maxi)
	= Plats protidiques ayant un rapport P/L ≤ 1 (2/20 maxi)
	= Préparations à base de viande, poisson, d'œuf et/ou de fromage (3/20 maxi)
	= entrées ou desserts contenant plus de 15% de lipides (7/20 maxi)
	= Entrées, viandes, desserts laisser libres

En raison des fluctuations et des impératifs de gestion de stock
les menus sont susceptibles de varier.
Merci de votre compréhension

L'Intendant : P.ROLLAND

Le Proviseur: B.GRELLET